

ENSEMBLE SCOLAIRE SÉMINAIRE-COLLÈGE SAINTE MARIE ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT D'ASSOCIATION

ORGANISATION CONFORME AU STATUT DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

CHARTRE D'ACQUISITION D'UN MATERIEL INFORMATIQUE

Article 1er - Objet

La présente charte a pour objet de définir les conditions selon lesquelles le(s) parent(s) feront l'acquisition pour l'enfant scolarisé dans l'établissement COLLÈGE ET LYCÉE SÉMINAIRE-COLLÈGE SAINTE MARIE, d'un matériel informatique « CHROMEBOOK » (description ci-après à l'article 2) en vue d'un usage pédagogique de scolarisation dans notre établissement. Elle précise aussi les avantages attendus pour les deux parties.

L'établissement a déployé des infrastructures performantes en termes de débit utile des accès à l'Internet, de sécurité, et d'équipement multimédia dans les salles. Dans l'éventail des postes de travail du marché, le Chromebook s'est présenté à nous comme l'outil qui concilie le plus d'avantages et c'est donc le matériel que l'ensemble de notre communauté éducative adopte, tant pour les collégiens, lycéens, que pour les enseignants. En voici quelques avantages :

- Usage généralisé des manuels numériques* se traduisant par l'allègement du cartable et la réduction des coûts.
- Possibilité d'une pédagogie différenciée adaptée suivant les besoins de l'élève.
- Interactivité du professeur avec l'élève par le cahier de texte et les liens vers les dossiers numériques (Classroom, Visioconférence, Ecole Directe, etc.)
- Facilitation de la continuité pédagogique en contexte de distanciel.
- Usage en autonomie durant les vacances.
- Enrôlement des Chromebook dans le Système Collaboratif (Google-Suite) du Séminaire Collège limitant conséquemment les dérives vers des usages illicites de l'Internet.
- Console d'administration permettant le suivi statistique de l'usage des applications.

(*) En Lycée, les manuels numériques sont obligatoires, et l'acquisition est à la charge des parents via l'établissement.

Article 2 – Spécifications du matériel

Le matériel de base que nous préconisons est le suivant :

● Type de produit	:	Chromebook	(obligatoire)
● Système d'exploitation	:	Google Chrome OS 64 Licence Chrome Education*	(obligatoire)
● CPU	:	Intel Celeron N4020 / 1.1 GHz (Nombre de cœurs >= 4)	(à minima)
● RAM	:	8 Go LPDDR4X	(à minima)
● Stockage	:	64 Go SSD (eMMC)	(à minima)
● Caméra	:	Webcam 1280x720p, enregistrement 720p HD	(à minima)
● Connexion sans fil	:	802.11a/b/g/n/ac, Bluetooth 5.0 (Classe 2)	(à minima)
● Interfaces	:	USB-C 3.1 Gen 1/DisplayPort (Power Delivery) et Prise combo casque/microphone	(à minima)

(*) Le(s) parent(s) se charge(nt) alors d'acquérir la licence Google Education qui est **obligatoire** en vue d'intégrer le matériel au sein du domaine éducatif de l'établissement (edu-seminairecollege.com). Cette intégration permet d'implémenter l'enrôlement et toutes nos règles de sécurité. Hors de l'établissement, l'usage du matériel est sous la responsabilité et le contrôle du(des) parents, et non de l'établissement.

[Veuillez consulter la procédure d'enrôlement en annexe.](#)

Article 3 – Sortie de l'établissement

Le matériel sera désenrôlé (réinitialisé en mode usine) sans délai dès lors que l'enfant quittera notre établissement.

Le représentant légal déclare avoir pris connaissance des conditions financières énoncées dans cette présente charte et déclare les accepter sans réserve.

Monsieur Alain ARNAULD
Le Chef d'établissement

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)